

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL
COMTÉ DE SAINT-MAURICE

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 5 NOVEMBRE 2018**

Séance extraordinaire tenue le 5^e jour du mois de novembre 2018 à 20h45 à la salle des assemblées publiques située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal.

Sont présents monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, monsieur Jean-Pierre Binette, conseiller, madame Julie Régis, conseillère, monsieur Daniel Duchemin, conseiller et monsieur Clément Pratte, conseiller formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Danny Roy est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

Les membres du conseil sont tous présents et ils renoncent à l'unanimité à l'avis de convocation pour la tenue de cette séance extraordinaire pour y traiter du sujet suivant :

- 1- Modification de la résolution 2018-10-192 Agrandissement de l'école Notre-Dame – Intention de participation financière de la Municipalité

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2018-10-192 AGRANDISSEMENT
DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME – INTENTION DE PARTICIPATION
FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ
2018-11-215**

Considérant la résolution 2018-10-192 adoptée par le conseil municipal en regard de l'intention de participation financière de la Municipalité dans le projet d'agrandissement de l'école Notre-Dame.

Considérant que les conditions relatives à cette contribution seront différentes de celles mentionnées dans la résolution 2018-10-192.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité de modifier le deuxième alinéa de la décision du conseil tel que ci-dessous :

- que les conditions relatives à cette contribution devront faire partie d'une entente entre la Municipalité et la Commission scolaire de l'Énergie, entre

autres, que le versement de la contribution pour un montant approximatif de 250 000 \$ soit versée sur un amortissement de dix (10) ans.

Adoptée

LEVÉE DE LA SÉANCE
2018-11-216

Il est proposé par madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 20h50.

Adoptée

S/ _____ S/ _____
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Luc Dostaler, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

S/ _____
Maire
